



- R G C C M B

PV n°1

Site Web : www.corpocentremonsborinage.be

Assemblée générale de l'asbl. Comité Directeur du 28 aout 2026

Présents : MME STORDEUR D. - MM VINCK D. - BUSIEAUX M. - GEEROMS F. - et DEGEY Ph..

Discours du Président D. Vinck

Chers collègues du Comité Directeur , Mesdames , Messieurs , Chers amis corpos

Après un mondial mouvementé , des canicules à n'en plus finir, nous voici réunis pour une nouvelle saison 2026-2027 de football corporatif et nous commençons par l'appel des clubs. Un seul manque à l'appel et qui commence donc déjà très mal la nouvelle saison : le FC Strépy.

Il est de tradition au RGCCMB d'avoir une pensée à chaque AG pour nos personnes disparues.

Mr Daloze Jean -Pierre qui fut Président du club de Longtain et qui fut membre du CD du RGCCMB où il s'occupait des affiliations dans les années 1990 et fut aussi Echevin à la ville de La Louvière. Il est décédé en fin juin à l'âge de 85 ans.



Un petit mot maintenant concernant un autre décès, celui de Mr Bernard Stouffe à l'âge de 68 ans.

Affilié au club cyclo Sigma Fina , nous ne le connaissions pas mais sachez que nous avons aussi chez nous du cyclotourisme et nous ne pouvons passer sous silence le décès de ce Monsieur de la grande famille des corpos.

Il n'y a pas si longtemps, juste quelques années il y avait des d'autres disciplines affiliées au RGCCMB. Eh oui : le tir aux clays , la pêche , le jogging , le tennis , toutes cotisaient aussi à Ethias au prorata du nombre d'affiliés et puis les temps étant durs pour tout le monde , les finances furent rabotées et plusieurs disciplines ont disparus faute de sponsor.

Et maintenant je vais vous parler d'une personne que la plupart d'entre vous ont déjà rencontré sur un terrain de foot, alors "on a gagné , il est bon" ou "on a perdu ,c'est de sa faute" mais il est le maître sur le terrain, vous avez compris je parle de l'arbitre et c'est un homme qui a connu de gros ennuis de santé. A sa sortie de l'hôpital une seule chose compte, son retour sur les terrains.

Et cela fait 52 ans que ça dure, il a eu le prix de l'arbitre aux mérites sportifs de Binche afin de l'honorer. Je vous demande d'accueillir Mr Van Der Goten Francis et de l'applaudir comme il se doit.

Je vous souhaite une bonne saison 2026-2027 et je passe la parole à notre secrétaire.

Discours du secrétaire Ph. Degey

Bonjour à toutes et à tous,

Nous voici repartis pour une nouvelle saison qui espérons le se passera aussi bien que la précédente et sera aussi haletante pour l'attribution du titre, surtout en D2 où le suspense fut total jusqu'au dernier jour.

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances et que vos batteries sont rechargées pour aborder cette nouvelle saison et surtout pour m'écouter ce soir. Je sais que vous adorez mes discours, aussi longs soient-ils.....

Tout a été dit, ou presque, en juin. Je ne vais donc pas vous embêter fort longtemps.

Deux clubs nous ont donc quittés, le FC Yankee et Strépy B, comme dit lors de l'AG de juin.

Il nous reste donc 21 clubs répartis en deux séries, une de 11 (avec une journée bye) et une de 10.

Un club change d'appellation, Corpus Wasmes devient Corpus St Ghislain et en profitera pour changer de terrain. Ce sera ici-même à Tertre, rue du Peuple donc.

Turati Baudour changera aussi de terrain et jouera ici aussi tous deux à 15h en alternance donc avec les Corpus St Ghislain.

Quant aux lois du jeu, il y a quelques nouveautés au règlement comme vous avez pu le constater lors du Mondial. Celles-ci nous concernent peu, nous n'allons pas en parler maintenant mais je les joindrai au futur PV que vous recevrez d'ici quelques jours.

Je vous demande de verser le plus tôt possible votre provision pour la nouvelle saison. Freddy vous fera parvenir votre facture assurances selon le nombre de sportifs et non sportifs inscrits chez vous.

J'espère que votre nouveau responsable des affiliations Valentin sera à la hauteur de vos et de nos espérances et que la collaboration sera efficace à tous points de vue.

Les résultats des matchs, comme d'habitude, doivent toujours être communiqués dans la demi-heure qui suit la fin des matchs, par SMS, mais à un autre numéro bien entendu. Notez bien le n° qui suit : 0497 / 84 67 96 qui est celui de Delphine. Ils peuvent également être transmis via le groupe Facebook 'RGCCMB - Saison 2026-2027 (résultats - résumés des matchs)' créé dans ce but.

Un nouveau collaborateur a donné sa démission cet été. Il s'agit de notre trésorier adjoint Mathis Hennixdal. Nous recherchons de toute urgence un nouveau trésorier adjoint. Si le cœur vous en dit et si vous aimez les finances et que vous savez calculer, n'hésitez pas à nous contacter.

Notre championnat commencera le 05/09 pour la div 1 et une semaine plus tard pour la D2. N'hésitez pas à faire un match amical mais déclarez le. C'est si facile et en cas d'accident vous êtes couverts. Quant aux éliminatoires des coupes, elles débiteront le 03/10.

N'hésitez pas à contacter Delphine au plus vite si vous avez constaté un problème ou une erreur éventuelle.

Nous avons donc perdu deux membres actifs de notre comité et la répartition de leurs activités est actuellement en cours. Profitons de cette réorganisation pour mettre en place quelques nouveautés, en commençant par une communication plus dynamique sur notre site internet et nos réseaux sociaux (page et groupe Facebook).

Nous débutons d'ailleurs dès aujourd'hui avec la retransmission en direct de l'Assemblée générale sur Facebook. Cela permettra à vos affiliés respectifs de nous suivre et, peut-être, de mieux découvrir notre fonctionnement.

Par ailleurs, une proposition est formulée. Depuis plusieurs années, nous ne disposons plus de journaliste pour publier les résumés des matchs du week-end. Nous suggérons donc que l'équipe hôte transmette un bref compte rendu, succinct et objectif, de chaque rencontre, accompagné d'une photo, au plus tard le lundi soir suivant le match. Ces éléments pourront ensuite être relayés sur notre site internet.

Encore un petit mot concernant les matchs amicaux. N'oubliez pas de les déclarer et de me renvoyer la feuille de match (jaune je vous le rappelle)

De même si vous organisez des entraînements, n'oubliez pas de les déclarer. Un formulaire est disponible sur notre site. Vos joueurs seront ainsi couverts dans les deux cas.

N'oubliez pas que demain se déroulera la Super Coupe opposant Boussu - Ajax Eugies au Roeulx à 16h. Si le cœur vous en dit et que vous avez faim de football, c'est l'endroit idéal...!

Je vous souhaite à toutes et tous une agréable saison et que le meilleur gagne.

Didier

Nous allons procéder au tirage au sort des éliminatoires des coupes, le vaincu ira en coupe du groupement et le vainqueur en coupe B/C. Et puisque nous continuons dans cette voie, les groupes

seront par la suite établis électroniquement. L'équipe restante, vu le nombre impair, sera automatiquement versée en coupe B/C.

FC Holcim	15 h	AS Jurbise A
FC Strépy	18 h	Ajax Eugies
OC Hainin A	16 h	E V H
AC Milanello	16 h	VC Boussu
Dynamo	14h30	ASF Quévy
FA Ecaussinnois	15 h	Corpo Haut-Pays
FC Dream Team	13h30	La Montoise
Corpo St-Ghislain	15 h	RASSP Baudour
AS Jurbise B	15h	FC Turati Baudour
Cheminots Siraultois	15h30	OC Hainin B
FC Milan		Versé directement en B/C

Finale de la Super Coupe

Samedi 29/08/26 au stade du Roeulx



VC Boussu 0 - 5 Ajax Eugies



VC Boussu , valeureux vaincu



Le trio arbitral



Ajax Eugies, heureux vainqueur

MODIFICATIONS AUX LOIS DU JEU (22/08/26)

1 Remplacement d'un joueur

Un joueur aura dix secondes maximum pour quitter le terrain de jeu en cas de remplacement. Si cela dure plus de dix secondes, le remplaçant devra attendre le premier arrêt de jeu à compter d'une minute après la reprise du jeu pour faire son entrée. Une carte jaune sera aussi possible pour le joueur qui aura traîné avec exagération pour quitter l'aire de jeu. La seule exception à cette règle sera bien évidemment liée à une blessure qui concerne le joueur remplacé. Un arrêt de jeu est donc bien nécessaire pour autoriser le remplaçant à monter sur le terrain.

2 Blessures

Un joueur qui sera soigné pour blessure sur le terrain devra sortir de celui-ci et devra rester une minute en dehors du terrain après la reprise du jeu, à condition que l'adversaire n'ait pas été sanctionné par un carton jaune ou rouge pour cette phase. Un arrêt de jeu n'est pas nécessaire pour autoriser le retour du joueur blessé sur le terrain.

3 Remises en jeu et coups de pied de but.

Les arbitres ont maintenant la possibilité de sanctionner si un joueur prend trop de temps pour une rentrée de touche ou un coup de pied de but. La limite de temps est de cinq secondes à partir du décompte de l'arbitre dans ces deux cas. La sanction sera une rentrée de touche pour l'équipe adverse dans la première situation et un corner pour l'équipe adverse dans la deuxième.

4 Avantages:

- L'arbitre pourra appliquer la règle de l'avantage si une équipe effectue une remise en jeu de manière incorrecte (coup franc, remise en jeu...) et que l'équipe adverse en tire profit.
- Si l'arbitre applique la règle de l'avantage à la suite d'une faute de type DOGSO (Empêcher une occasion nette de but) et que, de ce fait, l'équipe attaquante marque un but, le joueur auteur de la faute ne recevra ni avertissement ni expulsion (sauf en cas de faute inconsidérée → Carte jaune ou en cas de faute violente → Carte rouge).

5 Equipement des joueurs

Les accessoires non dangereux (des bijoux par exemple) seront désormais autorisés sur les terrains à condition d'être correctement couverts.

6 Quelques précisions supplémentaires

- En cas d'interruption du jeu, le ballon sera toujours attribué à l'équipe qui aurait conservé ou obtenu la possession du ballon si le jeu n'avait pas été arrêté.
- Double touche « accidentelle » lors d'un penalty :

Si le tireur touche accidentellement le ballon avec ses deux pieds (simultanément ou avec le pied qui ne sert pas à tirer), le penalty sera rejoué si le ballon entre dans le but. Si le ballon n'entre pas dans le but à la suite du tir, celui-ci sera considéré comme raté et un coup franc indirect sera accordé à l'équipe adverse. • Envahissement de la surface lors d'un penalty : La position d'un

joueur est déterminée par la partie de son corps en contact avec le sol ou par la position projetée de ses pieds s'ils touchaient le sol.

- Coup de pied de but :

1/ Lorsque le ballon est immobile dans la surface de but et qu'il est frappé par un joueur défensif (y compris le gardien de but) de l'équipe qui est dans sa partie défensive, le coup de pied de but sera considéré comme ayant été correctement exécuté.

2/ Si le gardien de but frappe le ballon du pied et qu'un de ses coéquipiers touche délibérément le ballon avec la main ou le bras à l'intérieur de la surface de réparation, la décision correcte sera d'accorder un penalty à l'équipe adverse.

- Les joueurs qui se couvrent la bouche :

L'UEFA et l'URBSFA ne feront pas usage de la possibilité offerte par les récentes modifications apportées aux Lois du Jeu de considérer ce comportement, en soi, comme une faute passible d'expulsion. Toutefois, se couvrir la bouche dans le but de dissimuler une communication pourrait être considéré comme un comportement antisportif avec une carte jaune comme possible conséquence (en cas de confrontation par exemple).

- Les pauses fraîcheur ne seront pas d'application dans notre compétition, sauf en cas d'accord explicite avant le match et de température supérieure à 32 degrés.

Prochaine réunion du Comité Directeur :

Le 24 septembre 2026 à 19h